

# DÉCISIONS

## DÉCISION DÉLÉGUÉE DE LA COMMISSION

du 3 février 2012

### modifiant la directive 2009/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2012/186/UE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la directive 2009/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer <sup>(1)</sup>, et notamment son article 3, paragraphe 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Dans la production de statistiques européennes, il devrait exister un rapport équilibré entre les besoins des utilisateurs et la charge pesant sur les répondants.
- (2) Une analyse technique portant sur les données collectées conformément à la législation de l'Union relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer et sur la politique de diffusion de ces données a été réalisée à l'échelle européenne afin de proposer d'éventuelles solutions techniques pour simplifier, dans toute la mesure du possible, les diverses activités nécessaires à la production de statistiques, tout en veillant à ce que le résultat final réponde aux besoins actuels et prévisibles des utilisateurs.
- (3) À la suite de cette analyse, il s'avère que la variable «direction» utilisée dans les statistiques trimestrielles existantes sur le trafic des navires dans les principaux ports européens devrait être simplifiée et que le statut juridique (obligatoire ou volontaire) des ensembles de données F1 et F2 correspondants devrait être précisé.

(4) En outre, un cadre juridique harmonisé devrait être établi pour collecter sur une base volontaire les statistiques concernant les conteneurs *roll-on/roll-off*. De plus, la nomenclature du type de fret devrait être étendue.

(5) La nomenclature des zones côtières maritimes doit être adaptée pour tenir compte des évolutions techniques.

(6) Il convient dès lors de modifier la directive 2009/42/CE en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

#### Article premier

Les annexes I, II, IV et VIII de la directive 2009/42/CE sont remplacées par le texte figurant à l'annexe de la présente décision.

#### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

La première année de référence pour l'application de la présente décision est l'année 2012, qui couvre les données de 2012.

Fait à Bruxelles, le 3 février 2012.

Par la Commission

Le président

José Manuel BARROSO

<sup>(1)</sup> JO L 141 du 6.6.2009, p. 29.

## ANNEXE

## «ANNEXE I

## VARIABLES ET DÉFINITIONS

## 1. Variables statistiques

## a) Informations relatives aux marchandises et passagers:

- poids brut en tonnes des marchandises,
- type de fret, selon la nomenclature indiquée à l'annexe II,
- description des marchandises, selon la nomenclature indiquée à l'annexe III,
- port déclarant,
- direction du mouvement, entrée ou sortie,
- port/zone partenaire pour les entrées de marchandises: le port de chargement (c'est-à-dire le port dans lequel la cargaison a été chargée sur le navire dans lequel elle est arrivée dans le port déclarant) en utilisant les ports individuels des pays de l'Espace économique européen (EEE) décrits sur la liste des ports et, en dehors des pays de l'EEE, les zones côtières maritimes décrites à l'annexe IV,
- port/zone partenaire pour les sorties de marchandises: le port de déchargement (c'est-à-dire le port dans lequel la cargaison doit être déchargée du navire dans lequel elle a quitté le port déclarant) en utilisant les ports individuels des pays de l'EEE décrits sur la liste des ports et, en dehors des pays de l'EEE, les zones côtières maritimes décrites à l'annexe IV,
- nombre de passagers commençant ou terminant une traversée et nombre de passagers de navires de croisière effectuant une excursion.
- port/zone partenaire pour les entrées de passagers: le port d'embarquement (c'est-à-dire le port dans lequel le passager est monté sur le navire à bord duquel il est arrivé dans le port déclarant) en utilisant les ports individuels des pays de l'Espace économique européen (EEE) décrits sur la liste des ports et, en dehors des pays de l'EEE, les zones côtières maritimes décrites à l'annexe IV,
- port/zone partenaire pour les sorties de passagers: le port de débarquement (c'est-à-dire le port dans lequel le passager doit débarquer du navire à bord duquel il a quitté le port déclarant) en utilisant les ports individuels des pays de l'EEE décrits sur la liste des ports et, en dehors des pays de l'EEE, les zones côtières maritimes décrites à l'annexe IV.

Pour les marchandises transportées par conteneurs ou unités *roll-on/roll-off*, les caractéristiques supplémentaires suivantes sont relevées:

- nombre total de conteneurs (avec ou sans cargaison),
- nombre de conteneurs sans cargaison,
- nombre total d'unités mobiles (*roll-on/roll-off*) avec ou sans cargaison,
- nombre d'unités mobiles (*roll-on/roll-off*) sans cargaison.

## b) Informations relatives aux navires:

- nombre de navires,
- tonnes de port en lourd des navires (*deadweight*) ou jauge brute,
- pays ou territoire d'enregistrement des navires, selon la nomenclature indiquée à l'annexe V,
- type des navires, selon la nomenclature indiquée à l'annexe VI,
- classe de taille des navires, selon la nomenclature indiquée à l'annexe VII.

## 2. Définitions

## a) "Conteneur de transport": élément d'équipement de transport:

1. de caractère durable et, par conséquent, assez solide pour supporter des utilisations multiples;
2. conçu de manière à faciliter le transport des marchandises par un ou plusieurs modes de transport sans rupture de charge;
3. équipé d'accessoires permettant une manutention simple et tout particulièrement le transfert d'un mode de transport à un autre;
4. conçu de manière à être rempli et déchargé;
5. d'une longueur de 20 pieds au moins.

- b) "Unité roll-on/roll-off": équipement à roues destiné au transport de marchandises, tel que camion, remorque ou semi-remorque, qui peut être conduit ou remorqué sur un navire. Les remorques appartenant aux ports ou aux navires sont comprises dans cette définition. Les nomenclatures doivent suivre la recommandation CEE-ONU n° 21 "Codes des types de fret, des emballages et des matériaux d'emballage".
- c) "Fret en conteneur": conteneurs avec ou sans cargaison, chargés sur le navire qui les transporte par mer ou déchargés de celui-ci.
- d) "Fret roll-on/roll-off": unités roll-on/roll-off et marchandises (en conteneur ou non) en unités roll-on/roll-off montant sur le navire qui les transporte par mer ou descendant de celui-ci.
- e) "Tonnage brut de marchandises": tonnage de marchandises transportées, y compris les emballages, mais sans la tare des conteneurs et unités roll-on/roll-off.
- f) "Tonnage de port en lourd (DWT)": différence, exprimée en tonnes, entre, d'une part, le déplacement d'un navire en calaison franc-bord d'été dans une eau d'un poids spécifique de 1,025 et, d'autre part, le poids du navire à vide, c'est-à-dire le déplacement, exprimé en tonnes, du navire sans cargaison, sans combustible ni huile de graissage, sans eau de ballastage, sans eau fraîche ni eau potable dans les réservoirs, sans provisions consommables, sans passagers ni équipage ni leurs effets.
- g) "Jauge brute": dimensions hors tout d'un navire, déterminées conformément à la convention internationale de 1969 sur le jaugeage des navires.
- h) "Croisiériste": passager faisant un voyage en mer à bord d'un bateau de croisière. Les passagers effectuant des excursions journalières ne sont pas pris en compte.
- i) "Bateau de croisière": navire à passagers destiné à fournir une expérience touristique complète aux passagers. Tous les passagers disposent d'une cabine. Sont incluses des installations d'animation à bord. Sont exclus les navires assurant des services réguliers de transport par transbordeur, même si certains passagers considèrent ce service comme une croisière. Sont également exclus les navires transportant du fret et qui accueillent un nombre très limité de passagers disposant de leur cabine. Sont exclus les navires prévus uniquement pour les excursions journalières.
- j) "Excursion de passagers d'un bateau de croisière": brève visite d'un site touristique associé à un port par des passagers d'un navire de croisière conservant une cabine à bord.
- k) "Fret en conteneurs roll-on/roll-off": conteneurs avec ou sans cargaison chargés sur des unités mobiles roll-on/roll-off montant sur le navire qui les transporte par mer ou descendant de celui-ci.
- l) "Remorque embarquée": remorque destinée à transporter le fret (y compris des conteneurs) entre deux ports à bord de navires rouliers. Ce type de remorque est essentiellement conçu pour fonctionner soit à bord des navires rouliers, soit sur des sites à terre sous le contrôle de l'autorité portuaire.
- m) "Navire roulier": navire conçu pour transporter des unités roll-on/roll-off.

## ANNEXE II

## Nomenclature du type de fret

Catégorie <sup>(1)</sup>	Code 1 chiffre	Code 2 chiffres	Désignation	Tonnage	Nombre d'unités
Vrac liquide	1	1X	Marchandises en vrac liquide (pas d'unité de fret)	X	
		11	Gaz liquéfié	X	
		12	Pétrole brut	X	
		13	Produits pétroliers	X	
		19	Autres marchandises en vrac liquide	X	
Vrac sec	2	2X	Marchandises en vrac sec (pas d'unité de fret)	X	
		21	Minerai	X	
		22	Charbon	X	
		23	Produits agricoles (par exemple, céréales, soja, tapioca)	X	
		29	Autres marchandises en vrac sec	X	
Conteneurs	3	3X	Marchandises dans grands conteneurs	X <sup>(2)</sup>	X
		31	Unités de fret de 20 pieds	X <sup>(2)</sup>	X

Catégorie <sup>(1)</sup>	Code 1 chiffre	Code 2 chiffres	Désignation	Tonnage	Nombre d'unités
<i>Roll-on/roll-off</i> (autopropulsées)	5	32	Unités de fret de 40 pieds	X <sup>(2)</sup>	X
		33	Unités de fret > 20 pieds et < 40 pieds	X <sup>(2)</sup>	X
		34	Unités de fret > 40 pieds	X <sup>(2)</sup>	X
		5X	Unités autopropulsées mobiles	X	X
		51	Marchandises dans véhicules routiers automobiles pour le transport de marchandises et remorques accompagnantes	X <sup>(2)</sup>	X
		52	Voitures particulières, motocycles et remorques/caravanes accompagnantes		X <sup>(3)</sup>
		53	Autocars pour passagers		X <sup>(3)</sup>
		54	Véhicules commercialisés (y compris véhicules automobiles import/export)	X	X <sup>(3)</sup>
		56	Animaux vivants "sur pied"	X	X <sup>(3)</sup>
<i>Roll-on/roll-off</i> (non autopropulsées)	6	59	Autres unités autopropulsées mobiles	X	X
		6X	Unités non autopropulsées mobiles	X	X
		61	Marchandises dans remorques routières à marchandises et semi-remorques non accompagnées	<sup>(2)</sup>	X
		62	Caravanes non accompagnées et autres véhicules routiers agricoles et industriels	X	X <sup>(3)</sup>
		64	Marchandises dans wagons de chemins de fer pour le transport de marchandises	X <sup>(2)</sup>	X
		65	Marchandises dans remorques embarquées pour le transport de marchandises	X <sup>(2)</sup>	X
		66	Marchandises dans barges embarquées pour le transport de marchandises	X <sup>(2)</sup>	X
Autre fret général (petits conteneurs inclus)	9	69	Autres unités non autopropulsées mobiles	X	X
		9X	Autre fret non classé ailleurs	X	
		91	Produits forestiers	X	
		92	Produits ferreux et acier	X	
		99	Autre fret général	X	

**Supplément à la nomenclature du type de fret pour les conteneurs *roll-on/roll-off***

Catégorie <sup>(1)</sup>	Code 1 chiffre	Code 2 chiffres	Désignation	Tonnage	Nombre d'unités
Grands conteneurs <i>roll-on/roll-off</i>	R	RX	Grands conteneurs <i>roll-on/roll-off</i>		X
		R1	Unités de fret de 20 pieds		X
		R2	Unités de fret de 40 pieds		X
		R3	Unités de fret > 20 pieds et < 40 pieds		X
		R4	Unités de fret > 40 pieds		X

<sup>(1)</sup> Ces catégories sont compatibles avec la recommandation CEE-ONU n° 21.

<sup>(2)</sup> La quantité enregistrée est le poids brut des marchandises incluant l'emballage mais excluant le poids des conteneurs et des unités *roll-on/roll-off*.

<sup>(3)</sup> Uniquement nombre total d'unités.

## ANNEXE IV

## ZONES CÔTIÈRES MARITIMES

La nomenclature à utiliser est la géonomenclature (nomenclature des pays et des territoires pour les statistiques du commerce extérieur de la Communauté et du commerce entre ses États membres) <sup>(1)</sup>, en vigueur l'année à laquelle se réfèrent les données.

Le code est composé de quatre chiffres: le code ISO alpha 2 pour chaque pays de la nomenclature mentionnée ci-dessus, suivi de deux zéros (code GR00 pour la Grèce, par exemple), sauf pour les pays qui sont divisés en plusieurs zones côtières maritimes, lesquelles sont identifiées par un quatrième chiffre différent de zéro (de 1 à 7), comme indiqué ci-après:

<i>Code</i>	<i>Zones côtières maritimes</i>
FR01	France: Atlantique et mer du Nord
FR02	France: Méditerranée
FR03	Départements français d'outre-mer: Guyane française
FR04	Départements français d'outre-mer: Martinique et Guadeloupe
FR05	Départements français d'outre-mer: Réunion
DE01	Allemagne: mer du Nord
DE02	Allemagne: mer Baltique
DE03	Allemagne: intérieur des terres
GB01	Royaume-Uni
GB02	Île de Man
GB03	Îles Anglo-Normandes
ES01	Espagne: Atlantique (Nord)
ES02	Espagne: Méditerranée et Atlantique (Sud), y compris les îles Baléares et les îles Canaries
SE01	Suède: mer Baltique
SE02	Suède: mer du Nord
TR01	Turquie: mer Noire
TR02	Turquie: Méditerranée
RU01	Russie: mer Noire
RU03	Russie: Asie
RU04	Russie: mer de Barents et mer Blanche
RU05	Russie: mer Baltique, golfe de Finlande uniquement
RU06	Russie: mer Baltique, sauf golfe de Finlande
RU07	Russie: eaux intérieures européennes, y compris la mer Caspienne
MA01	Maroc: Méditerranée
MA02	Maroc: Afrique de l'Ouest
EG01	Égypte: Méditerranée
EG02	Égypte: mer Rouge
IL01	Israël: Méditerranée
IL02	Israël: mer Rouge

<i>Code</i>	<i>Zones côtières maritimes</i>
SA01	Arabie saoudite: mer Rouge
SA02	Arabie saoudite: golfe Persique
US01	États-Unis d'Amérique: Atlantique (Nord)
US02	États-Unis d'Amérique: Atlantique (Sud)
US03	États-Unis d'Amérique: golfe du Mexique
US04	États-Unis d'Amérique: Pacifique (Sud)
US05	États-Unis d'Amérique: Pacifique (Nord)
US06	États-Unis d'Amérique: Grands Lacs
US07	Porto Rico
CA01	Canada: Atlantique
CA02	Canada: Grands Lacs et haut du Saint-Laurent
CA03	Canada: côte Ouest
CO01	Colombie: côte Nord
CO02	Colombie: côte Ouest
MX01	Mexique: Atlantique
MX02	Mexique: Pacifique
<i>Avec les codes supplémentaires</i>	
ZZ01	Installations offshore non dénommées ailleurs
ZZ02	Agrégats et non dénommés ailleurs

---

<sup>(1)</sup> La version actuellement en vigueur est établie dans le règlement (CE) n° 1833/2006 de la Commission du 13 décembre 2006 relatif à la nomenclature des pays et territoires pour les statistiques du commerce extérieur de la Communauté et du commerce entre ses États membres, JO L 354 du 14.12.2006, p. 19.

---

## ANNEXE VIII

## STRUCTURE DES ENSEMBLES DE DONNÉES STATISTIQUES

Les ensembles de données spécifiés dans la présente annexe définissent la périodicité des statistiques sur le transport maritime requises par la Communauté. Chaque ensemble définit une ventilation croisée sur un nombre limité de dimensions à différents niveaux des nomenclatures, avec agrégation sur toutes les autres dimensions, et pour laquelle des statistiques de bonne qualité sont nécessaires.

## STATISTIQUES SOMMAIRES ET DÉTAILLÉES

- Les ensembles de données à fournir pour les ports sélectionnés pour les marchandises et les passagers sont: A1, A2, A3, B1, C1, C2, D1, E1, F1 et F2.
- Les ensembles de données à fournir pour les ports sélectionnés pour les marchandises, mais non pour les passagers, sont: A1, A2, A3, B1, C1, C2, E1, F1 et F2.
- Les ensembles de données à fournir pour les ports sélectionnés pour les passagers, mais non pour les marchandises, sont: A3, D1, F1 et F2.
- L'ensemble de données à fournir pour les ports non sélectionnés (pour les marchandises ou pour les passagers) est A3.

## STATUT JURIDIQUE DES ENSEMBLES DE DONNÉES

- Les ensembles de données A1, A2, A3, B1, C1, D1, E1 et F2 sont obligatoires.
- Les ensembles de données C2 et F1 sont transmis sur une base volontaire.

**Ensemble de données A1:** Transports maritimes dans les principaux ports européens par port, type de fret et port/zone partenaire.

Périodicité de la fourniture de données: trimestrielle

	Variables	Détail des codes	Nomenclature
Dimensions	Ensemble de données	Deux caractères alphanumériques	A1
	Année de référence	Quatre caractères alphanumériques	(par exemple, 1997)
	Trimestre de référence	Un caractère alphanumérique	(1, 2, 3, 4)
	Port déclarant	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE sélectionnés de la liste des ports
	Direction	Un caractère alphanumérique	Entrée, sortie (1, 2)
	Port de chargement/déchargement	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE de la liste des ports
	Zone côtière maritime	Quatre caractères alphanumériques	Zones côtières maritimes, annexe IV
	Type de fret	Un caractère alphanumérique	Type de fret, annexe II

Données: poids brut des marchandises, en tonnes.

**Ensemble de données A2:** Transports maritimes, autres qu'en conteneurs ou unités mobiles, dans les principaux ports européens par port, type de fret et port/zone partenaire.

Périodicité de la fourniture de données: trimestrielle

	Variables	Détail des codes	Nomenclature
Dimensions	Ensemble de données	Deux caractères alphanumériques	A2
	Année de référence	Quatre caractères alphanumériques	(par exemple, 1997)
	Trimestre de référence	Un caractère alphanumérique	(1, 2, 3, 4)
	Port déclarant	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE sélectionnés de la liste des ports
	Direction	Un caractère alphanumérique	Entrée, sortie (1, 2)
	Port de chargement/déchargement	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE de la liste des ports
	Zone côtière maritime	Quatre caractères alphanumériques	Zones côtières maritimes, annexe IV
	Type de fret	Deux caractères alphanumériques	Type de fret (conteneurs et <i>roll-on/roll-off</i> exclus), annexe II (sous-catégories 1X, 11, 12, 13, 19, 2X, 21, 22, 23, 29, 9X, 91, 92 et 99)

Données: poids brut des marchandises, en tonnes.

**Ensemble de données A3:** Informations demandées aux ports sélectionnés et aux ports pour lesquels des statistiques détaillées ne sont pas demandées (voir article 4, paragraphe 3).

Périodicité de la fourniture de données: annuelle

	Variables	Détail des codes	Nomenclature
Dimensions	Ensemble de données	Deux caractères alphanumériques	A3
	Année de référence	Quatre caractères alphanumériques	(par exemple, 1997)
	Trimestre de référence	Un caractère alphanumérique	(0)
	Port déclarant	Cinq caractères alphanumériques	Tous les ports de la liste des ports
	Direction	Un caractère alphanumérique	Entrée, sortie (1, 2)

*Données:* poids brut des marchandises, en tonnes.

Nombre de passagers (sauf passagers de navires de croisière).

Nombre de passagers de navires de croisière commençant ou terminant une traversée.

Nombre de passagers de navires de croisière en excursion: direction: entrée (1) uniquement (facultatif).

**Ensemble de données B1:** Transports maritimes dans les principaux ports européens par port, type de fret, marchandises et port/zone partenaire.

Périodicité de la fourniture de données: annuelle

	Variables	Détail des codes	Nomenclature
Dimensions	Ensemble de données	Deux caractères alphanumériques	B1
	Année de référence	Quatre caractères alphanumériques	(par exemple, 1997)
	Trimestre de référence	Un caractère alphanumérique	(0)
	Port déclarant	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE sélectionnés de la liste des ports
	Direction	Un caractère alphanumérique	Entrée, sortie (1, 2)
	Port de chargement/déchargement	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE de la liste des ports
	Zone côtière maritime	Quatre caractères alphanumériques	Zones côtières maritimes, annexe IV
	Type de fret	Un caractère alphanumérique	Type de fret, annexe II
	Marchandises	Deux caractères alphanumériques	Nomenclature des marchandises, annexe III

*Données:* poids brut des marchandises, en tonnes.

**Ensemble de données C1:** Transports maritimes en conteneurs ou *roll-on/roll-off*, dans les principaux ports européens par port, type de fret, port/zone partenaire et situation de chargement.

Périodicité de la fourniture de données: trimestrielle

	Variables	Détail des codes	Nomenclature
Dimensions	Ensemble de données	Deux caractères alphanumériques	C1
	Année de référence	Quatre caractères alphanumériques	(par exemple, 1997)
	Trimestre de référence	Un caractère alphanumérique	(1, 2, 3, 4)
	Port déclarant	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE sélectionnés de la liste des ports
	Direction	Un caractère alphanumérique	Entrée, sortie (1, 2)
	Port de chargement/déchargement	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE de la liste des ports
	Zone côtière maritime	Quatre caractères alphanumériques	Zones côtières maritimes, annexe IV
	Type de fret	Deux caractères alphanumériques	Type de fret (conteneurs et <i>roll-on/roll-off</i> uniquement) annexe II (sous-catégories: 3X, 31, 32, 33, 34, 5X, 51, 52, 53, 54, 56, 59, 6X, 61, 62, 64, 65, 66 et 69)

*Données:* poids brut des marchandises en tonnes (type de fret: sous-catégories 3X, 31, 32, 33, 34, 5X, 51, 54, 56, 59, 6X, 61, 62, 64, 65, 66 et 69).

Nombre total d'unités (type de fret: sous-catégories 3X, 31, 32, 33, 34, 5X, 51, 52, 53, 54, 56, 59, 6X, 61, 62, 64, 65, 66 et 69).

Nombre d'unités sans fret (type de fret: sous-catégories 3X, 31, 32, 33, 34, 5X, 51, 59, 6X, 61, 64, 65, 66 et 69).



**Ensemble de données C2:** Transports maritimes, en conteneurs *roll-on/roll-off*, dans les principaux ports européens par port, type de fret, port/zone partenaire et situation de chargement.

Périodicité de la fourniture de données: annuelle

	Variables	Détail des codes	Nomenclature
Dimensions	Ensemble de données	Deux caractères alphanumériques	C2
	Année de référence	Quatre caractères alphanumériques	(par exemple, 1997)
	Trimestre de référence	Un caractère alphanumérique	(0)
	Port déclarant	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE sélectionnés de la liste des ports
	Direction	Un caractère alphanumérique	Entrée, sortie (1, 2)
	Port de chargement/déchargement (facultatif)	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE de la liste des ports
	Zone côtière maritime (facultatif)	Quatre caractères alphanumériques	Zones côtières maritimes, annexe IV
	Type de fret	Deux caractères alphanumériques	Type de fret (en conteneurs <i>roll-on/roll-off</i> uniquement), annexe II (sous-catégories RX, R1, R2, R3, R4)

*Données:* Nombre total d'unités (type de fret: sous-catégories RX, R1, R2, R3, R4).

Nombre d'unités sans fret (type de fret: sous-catégories RX, R1, R2, R3, R4) – (facultatif).

**Ensemble de données D1:** Transports de passagers dans les principaux ports européens par port, port/zone partenaire et nationalité d'enregistrement du navire.

Périodicité de la fourniture de données: annuelle

	Variables	Détail des codes	Nomenclature
Dimensions	Ensemble de données	Deux caractères alphanumériques	D1
	Année de référence	Quatre caractères alphanumériques	(par exemple, 1997)
	Trimestre de référence	Un caractère alphanumérique	(1, 2, 3, 4)
	Port déclarant	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE sélectionnés de la liste des ports
	Direction	Un caractère alphanumérique	Entrée, sortie (1, 2)
	Port d'embarquement/de débarquement	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE de la liste des ports
	Zone côtière maritime	Quatre caractères alphanumériques	Zones côtières maritimes, annexe IV
	Nationalité d'enregistrement du navire (facultatif)	Quatre caractères alphanumériques	Nationalité d'enregistrement du navire, annexe V

*Données:* nombre de passagers, sauf passagers de navires de croisière commençant ou terminant une traversée et passagers de navires de croisière en excursion.

**Ensemble de données E1:** Transports maritimes dans les principaux ports européens par port, type de fret, port/zone partenaire et nationalité d'enregistrement du navire.

Périodicité de la fourniture de données: annuelle

	Variables	Détail des codes	Nomenclature
Dimensions	Ensemble de données	Deux caractères alphanumériques	E1
	Année de référence	Quatre caractères alphanumériques	(par exemple, 1997)
	Trimestre de référence	Un caractère alphanumérique	(0)
	Port déclarant	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE sélectionnés de la liste des ports
	Direction	Un caractère alphanumérique	Entrée, sortie (1, 2)
	Port de chargement/déchargement	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE de la liste des ports
	Zone côtière maritime	Quatre caractères alphanumériques	Zones côtières maritimes, annexe IV
	Type de fret	Un caractère alphanumérique	Type de fret, annexe II
	Nationalité d'enregistrement du navire	Quatre caractères alphanumériques	Nationalité d'enregistrement du navire, annexe V

*Données:* poids brut des marchandises, en tonnes.

**Ensemble de données F1:** Trafic dans les principaux ports européens par port, type et taille du navire chargeant ou déchargeant le fret, embarquant ou débarquant des passagers (y compris passagers de navires de croisière en excursion)

Périodicité de la fourniture de données: annuelle

	Variables	Détail des codes	Nomenclature
Dimensions	Ensemble de données	Deux caractères alphanumériques	F1
	Année de référence	Quatre caractères alphanumériques	(par exemple, 1997)
	Trimestre de référence	Un caractère alphanumérique	(1, 2, 3, 4)
	Port déclarant	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE sélectionnés de la liste des ports
	Direction	Un caractère alphanumérique	Entrée (1) uniquement
	Type de navire	Deux caractères alphanumériques	Type de navire, annexe VI
	Taille du navire DWT	Deux caractères alphanumériques	Classes de port en lourd ( <i>deadweight</i> ), annexe VII

Données: nombre de navires.  
Port en lourd des navires, en tonnes.

**Ensemble de données F2:** Trafic dans les principaux ports européens par port, type et taille du navire chargeant ou déchargeant le fret, embarquant ou débarquant des passagers (y compris passagers de navires de croisière en excursion)

Périodicité de la fourniture de données: annuelle

	Variables	Détail des codes	Nomenclature
Dimensions	Ensemble de données	Deux caractères alphanumériques	F2
	Année de référence	Quatre caractères alphanumériques	(par exemple, 1997)
	Trimestre de référence	Un caractère alphanumérique	(1, 2, 3, 4)
	Port déclarant	Cinq caractères alphanumériques	Ports EEE sélectionnés de la liste des ports
	Direction	Un caractère alphanumérique	Entrée (1) uniquement
	Type de navire	Deux caractères alphanumériques	Type de navire, annexe VI
	Taille du navire GT	Deux caractères alphanumériques	Classes de jauge brute, annexe VII

Données: nombre de navires.  
Jauge brute des navires.»